

20 SEPTEMBRE 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 septembre 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2010-09-464 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2010-09-465 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2010-09-466 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2010

20 SEPTEMBRE 2010

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

2010-09-467 6.1 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux

2010-09-468 6.2 Adoption du règlement numéro 890-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$ »

2010-09-469 6.3 Adoption du règlement numéro 975-2010 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de CENT QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères»

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

N.M. 7.1.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2009

2010-09-470 7.1.2 Abrogation de la résolution numéro 2010-09-460 intitulée « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 540 000 \$»

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2010-09-471 7.2.1 Regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour l'année 2011

2010-09-472 7.2.2 Adjudication du contrat pour la vidange des boues de L'étang aéré #1

7.3 URBANISME

2010-09-473 7.3.1 Autorisation donné à Vidéotron afin d'installer une antenne temporaire au nord de l'autoroute 10, près de la route 241, et une antenne temporaire près de la sortie 74 de l'autoroute 10 et autorisation de signature d'un bail à titre d'intervenant à cet effet

7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

2010-09-474 7.4.1 Disponibilité de la patinoire du Centre sportif et culturel aux

20 SEPTEMBRE 2010

		employés(es) de Ville de Bromont
2010-09-475	7.4.2	Dérogation sur la tarification pour l'utilisation de vestiaires au centre sportif et culturel de Bromont
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	7.6	GREFFE
2010-09-476	7.6.1	Ordre de vendre les immeubles pour défaut de paiement des taxes
2010-09-477	7.6.2	Mandat donné pour enchérir et acquérir les immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, pour et au nom de Ville de Bromont
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-09-478	7.7.1	Autorisation de la signature du protocole d'entente P2010-PRR-12 entre Ville de Bromont et Constructions Bruno Robert inc. relatif aux travaux municipaux pour le prolongement de la rue de la Rivière
2010-09-479	7.7.2	Autorisation de signature pour l'achat des lots 4 573 272 et 4 573 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, chemin de Gaspé, en raison de la réfection dudit chemin
2010-09-480	7.7.3	Engagement formel de la municipalité envers le développement durable et nomination du comité de développement durable
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2010-09-481	7.8.1	Autorisation de signature des opérations cadastrales relativement aux immeubles dont Ville de Bromont est propriétaire
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
2010-09-482	7.9.1	Renouvellement des assurances collectives des employés de Ville de Bromont pour la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011
	7.10	TOURISME
	8.	<u>DIVERS</u>
2010-09-483	8.1	Félicitations et remerciements au comité consultatif de la famille de Bromont et aux employés des différents services de Ville de Bromont pour l'organisation de la fête familiale 2010
2010-09-484	8.2	Soutien de Ville de Bromont au Symposium Bromont en Arts
	9.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

20 SEPTEMBRE 2010

N.M. 9.1 Dépôt de la résolution numéro 313-0910 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi intitulé « Appui à la Ville de Bromont : La desserte des services de santé et services sociaux pour le territoire de la Ville de Bromont »

N.M. 9.2 Dépôt de la lettre de la Commission municipale du Québec relativement à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre national cyclisme de Bromont

10. AFFAIRES NOUVELLES

2010-09-485 10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant 812 400 \$

N.M. 10.2 Dépôt du document technique intitulé « Le développement du gaz de schiste au Québec » du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-09-486 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-09-464

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 septembre 2010 avec la modification suivante :

- Ajouter le point 10.2 intitulé « Dépôt du document technique intitulé « Le développement du gaz de schiste au Québec » du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

ADOPTÉE

2010-09-465

20 SEPTEMBRE 2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2010 avec la modification suivante :

-De remplacer au premier paragraphe du préambule et au premier paragraphe de la conclusion de la résolution numéro 2010-09-461 les chiffres et les symboles « 2009-12-577 » par « 2010-06-328 ».

ADOPTÉE

2010-09-466

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
14 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 14 septembre 2010.

ADOPTÉE

2010-09-467

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL**

20 SEPTEMBRE 2010

**QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LA VENTE ET L'ÉTALAGE
EXTÉRIEUR POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS
COMMERCIAUX**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-66-2010 intitulé «modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux » et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-09-429, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2010, par Madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, lequel avis de motion dispense de procéder à la lecture à l'adoption des projets de règlement et à l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-66-2010 intitulé «modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

ADOPTÉE

2010-09-468

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 890-01-2010 INTITULÉ «
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2004
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE D'UN MONTANT DE 70 000 \$
ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 70 000 \$ DES SOLDES
DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 902-2005 EN VUE DE FINANCER
UNE DÉPENSE DE 70 000 \$ »**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement afin

20 SEPTEMBRE 2010

d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-09-459, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2010, par Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement numéro 890-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$ » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$ ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2010-09-469

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 975-2010 INTITULÉ «
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT
QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) POUR LA
CONSTRUCTION DE RUE EN BORDURE DE PARC POUR LE
PROJET « LES VERSANTS BOISÉS » AINSI QUE POUR LA PARTIE
EXISTANTE DE LA RUE VERCHÈRES»**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-09-430, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2010, par Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE**;

20 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement numéro 975-2010 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de CENT QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères» ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 975-2010 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de CENT QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2009

Les membres du Conseil ont pris connaissance des indicateurs de gestion 2009.

2010-09-470

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-09-460 INTITULÉE « AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 970-2010 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 540 000 \$»

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2010-09-460 intitulée « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 540 000 \$» ;

ATTENDU QUE des corrections doivent être apportées à ladite résolution ;

ATTENDU QU'il y lieu d'abroger ladite résolution afin d'éviter toute ambigüité;

20 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QU'une nouvelle résolution visant le même objet sera adoptée ultérieurement par le Conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution numéro 2010-09-460 intitulée « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 540 000 \$».

ADOPTÉE

2010-09-471

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2011-2012**

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies intermunicipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

ATTENDU QU'il est de coutume de confier à chaque année à une ville le mandat d'achat regroupé et que cette année le mandat a été confié à la Ville de Contrecoeur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont confie à la Ville de Contrecoeur le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2011. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

Que Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés

20 SEPTEMBRE 2010

par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

ADOPTÉE

2010-09-472

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES BOUES
DE L'ÉTANG AÉRÉ #1**

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public numéro 022-TP-P-10, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la vidange des boues de l'étang aéré #1 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 14 septembre 2010:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)
La Corporation Newalta (340, avenue du Maréchal, Pintendre (Québec))	186 090 \$
Terratube inc. (1112, boul. de la Rive-Sud, local 205, St-Romuald (Québec))	164 500 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions déposées sont conformes aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires avaient été prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires et que la dépense est financé par la réserve financière d'aqueduc et d'égout ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la vidange des boues de l'étang aéré #1, au plus bas soumissionnaire conforme soit : Terratube inc. (1112, boul. de la Rive-Sud, local 205, St-Romuald (Québec)) pour la somme de **CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (164 500 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

20 SEPTEMBRE 2010

2010-09-473

AUTORISATION DONNÉE À VIDÉOTRON AFIN D'INSTALLER UNE ANTENNE TEMPORAIRE AU NORD DE L'AUTOROUTE 10, PRÈS DE LA ROUTE 241, ET UNE ANTENNE TEMPORAIRE PRÈS DE LA SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE 10 ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL À TITRE D'INTERVENANT À CET EFFET

ATTENDU QUE Vidéotron désire déployer son réseau 3G pour desservir, notamment, les usagers de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE Vidéotron désire, dans un premier temps, assurer, cette desserte en installant des antennes temporaires d'une hauteur d'environ 30 mètres;

ATTENDU QUE Vidéotron demande à Ville de Bromont d'installer une première antenne temporaire à proximité de la structure d'affichage situé à la sortie 74 de l'autoroute 10 et une seconde antenne du côté nord de l'autoroute 10, près de la route 241;

ATTENDU QUE les propriétaires des sites visés pour l'implantation des antennes sont consentants à signer des baux à cet effet;

ATTENDU QUE de telles antennes peuvent être installées malgré toute réglementation municipale, mais que les représentants de Vidéotron désirent néanmoins obtenir une autorisation de la Ville avant d'installer les antennes visées par la présente résolution;

ATTENDU QUE Vidéotron et Ville de Bromont ont vécu une expérience positive lors de leur collaboration pour l'implantation du réseau de câblodistribution filaire sur une bonne partie du territoire de Bromont et que la Ville désire continuer cette collaboration pour l'implantation du réseau 3G et pour le prolongement du réseau filaire existant afin de desservir certaines parties de son territoire qui ne le sont pas présentement;

ATTENDU QUE les endroits où Vidéotron projette d'installer des antennes temporaires sont des sites stratégiques susceptibles d'être mis en valeur par des projets de développement et des travaux routiers et qu'ils sont situés à des endroits qui constituent des portes d'entrée au territoire de la Ville, donc important en ce qui concerne l'impact visuel;

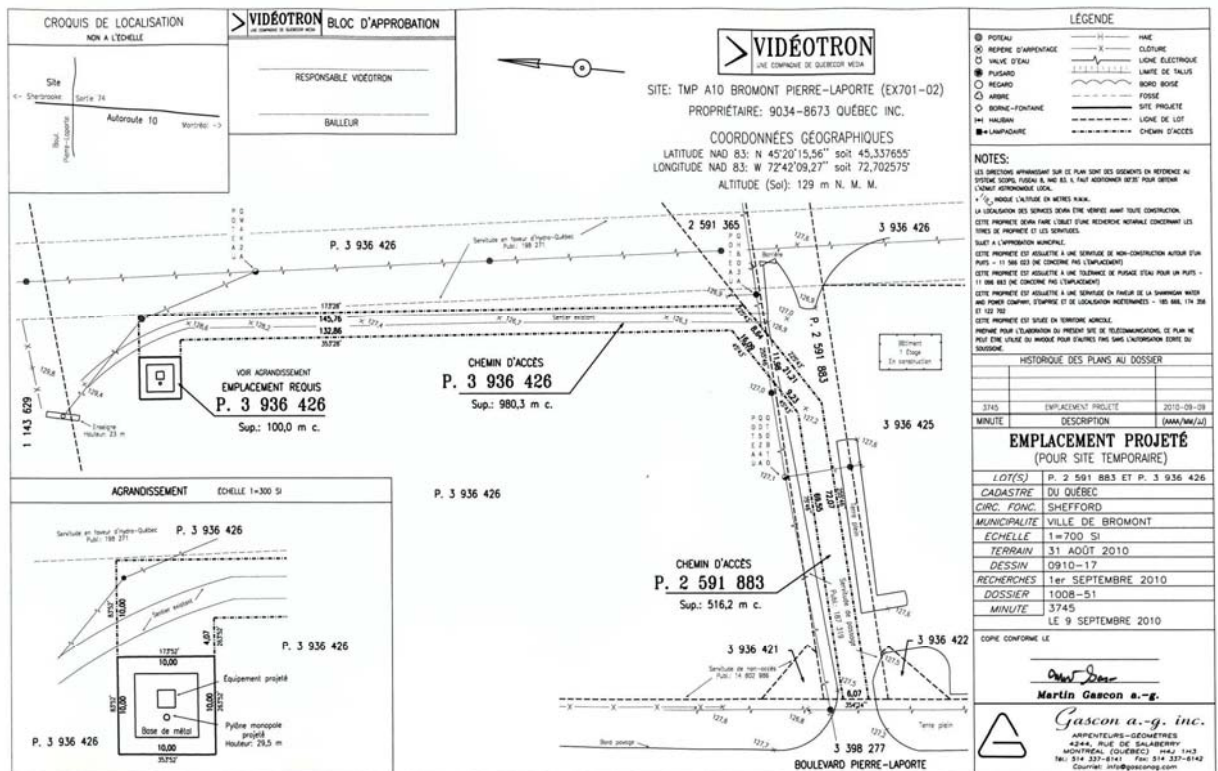
ATTENDU QU'il est nécessaire de s'assurer que les antennes qui seront installées le soient sur une base temporaire et qu'il soit possible de les faire enlever si nécessité par un projet de mise en valeur du site;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du bail soumis par Vidéotron par lequel bail Ville de Bromont est intervenante afin d'avoir un droit de regard ;

20 SEPTEMBRE 2010

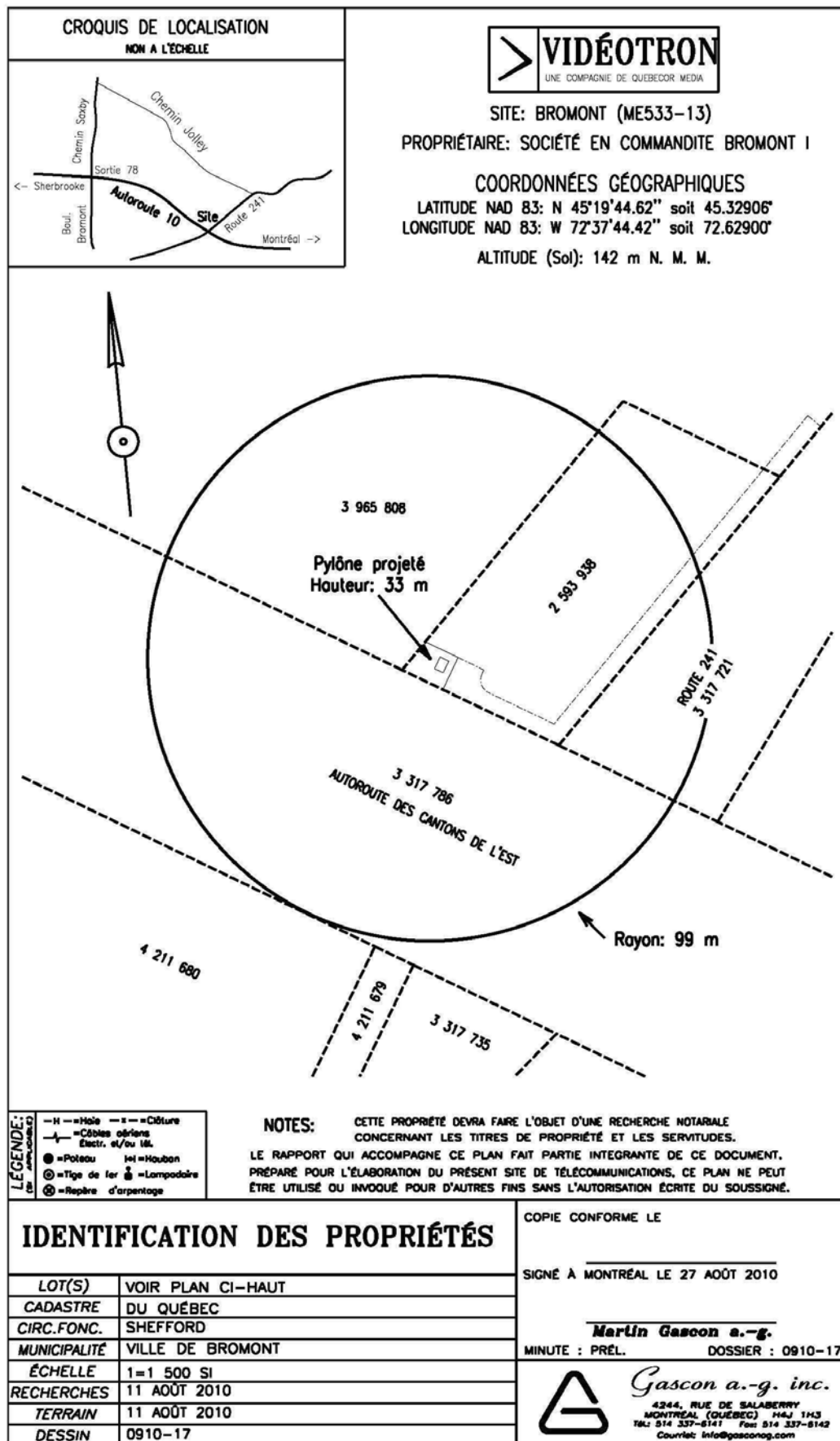
IL EST PROPOSÉ **MARIE-CLAUDE CABANA**
 APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation d'une antenne temporaire pour assurer la desserte du réseau sans fil de Vidéotron près de la sortie 74 de l'autoroute 10, de même que celle d'un chemin d'accès et des ouvrages, équipements et constructions nécessaires pour la desservir, sur le site montré au plan suivant :



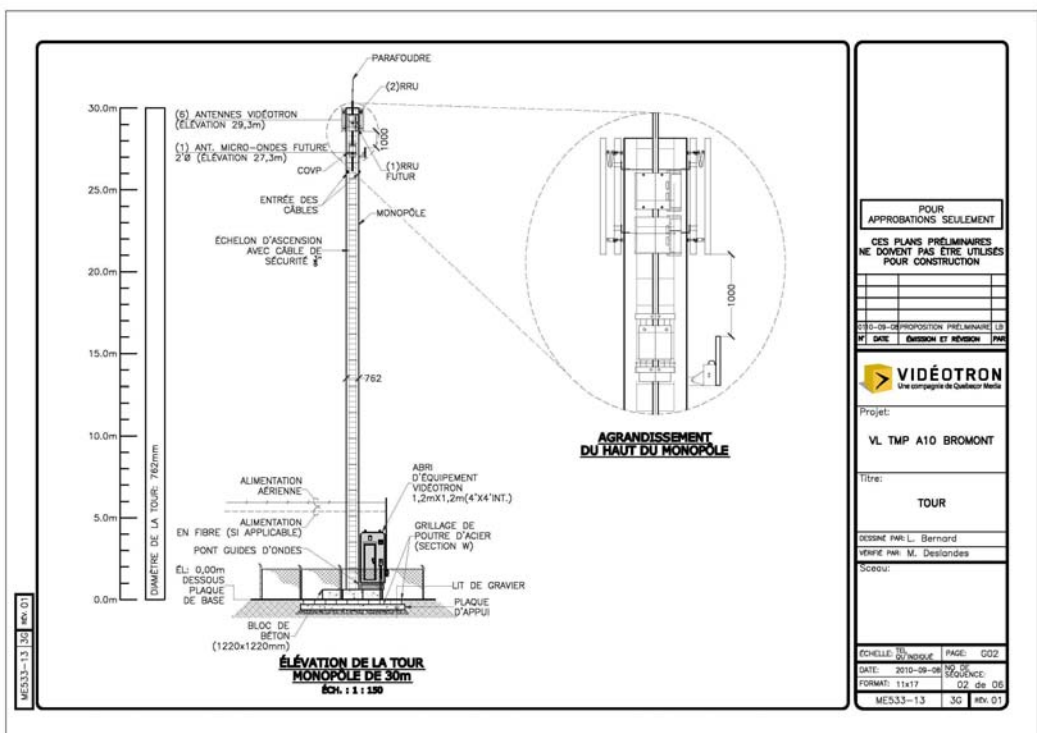
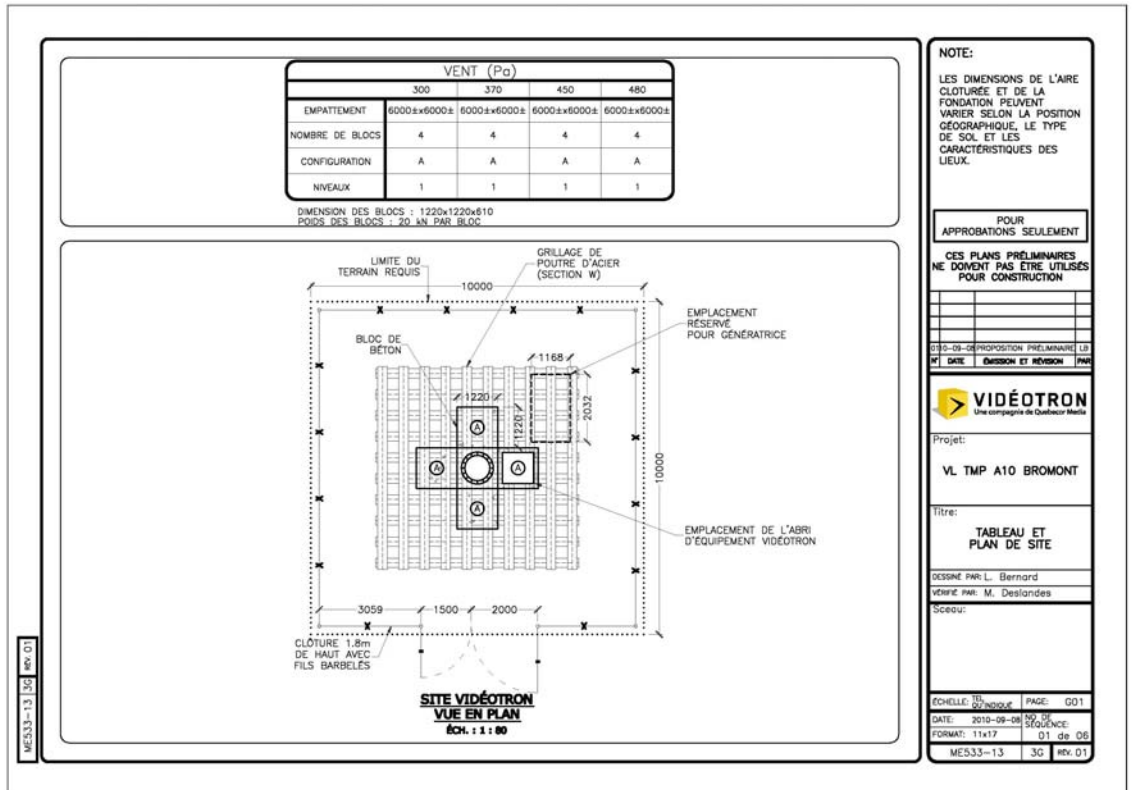
D'autoriser l'installation d'une antenne temporaire pour assurer la desserte du réseau sans fil du côté nord de l'autoroute 10, près de la route 241, de même que celle d'un chemin d'accès et des ouvrages, équipements et constructions nécessaires pour la desservir, sur le site montré au plan suivant :

20 SEPTEMBRE 2010

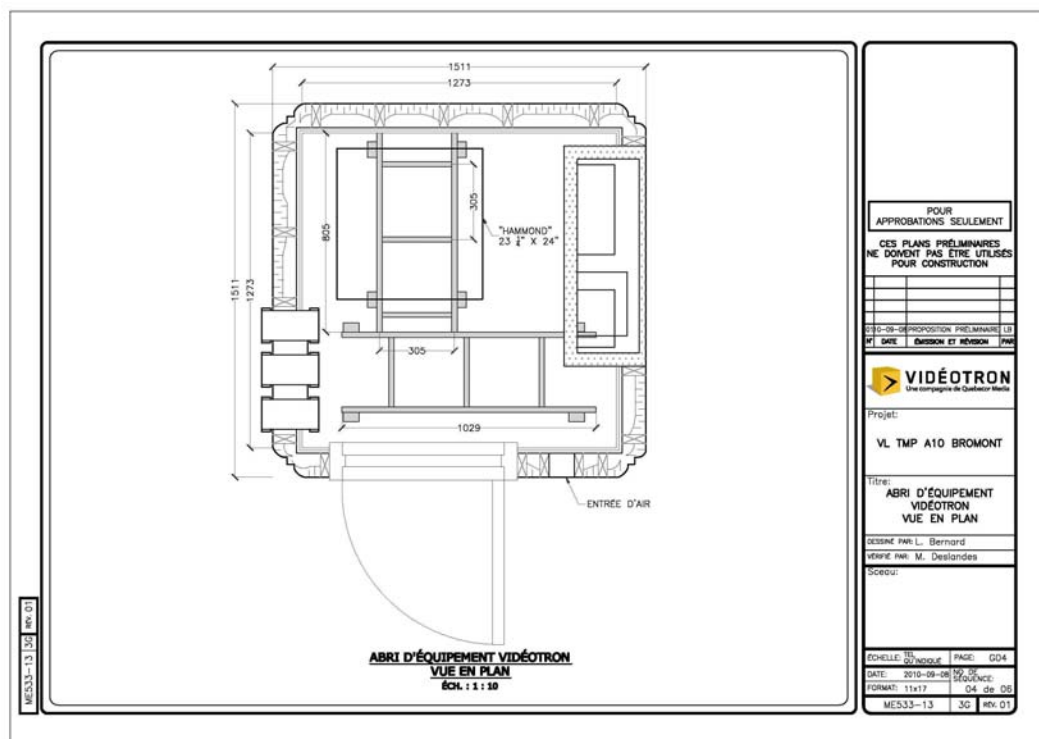


20 SEPTEMBRE 2010

D'autoriser que ces antennes et leurs accessoires aient l'apparence et la hauteur montrées aux croquis suivants :



20 SEPTEMBRE 2010



D'assujettir cette autorisation à l'obligation que la Ville de Bromont soit cosignataire des baux l'autorisant à installer les antennes et que ces baux comprennent les clauses suivantes :

- 1) *La présente convention entrera en vigueur lors de la signature des présentes par toutes les parties et aura une durée d'un an, avec une (1) option de renouvellement d'un an aux mêmes termes et conditions que la présente incluant le Loyer. Une option de renouvellement sera réputée exercée, sauf si une partie, incluant Ville de Bromont, avise les autres de son intention de ne pas renouveler le bail au moins 30 jours avant la date d'expiration du premier terme d'un an. En cas de non-renouvellement du Bail, Vidéotron devra enlever l'équipement des Lieux loués avant la fin du terme alors en cours. En cas de défaut par Vidéotron d'enlever son équipement des Lieux loués à l'intérieur du délai prévu ci-devant, l'une ou l'autre des autres parties pourra procéder à l'enlèvement dudit équipement aux frais de Vidéotron, cette dernière mandatant le propriétaire et Ville de Bromont comme mandataire pour procéder à cet enlèvement.*
- 2) *Le présent bail prendra fin sans aucune possibilité de reconduction tacite à la fin de son renouvellement. Pour la conclusion d'un nouveau bail entre les parties à la fin du renouvellement ou de tout autre bail liant les parties, Ville de Bromont doit être signataire et être avisée au moins 30 jours avant la date d'expiration du terme du renouvellement ou de la conclusion d'un nouveau bail.*

D'autoriser le greffier par intérim ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de Ville de Bromont les baux pour les deux antennes projetées.

20 SEPTEMBRE 2010

D'informer Vidéotron que la présente autorisation ne vise que des antennes temporaires et que la Ville ne considère pas que les sites concernés seraient adéquats pour y installer des antennes temporaires.

D'informer Vidéotron que la Ville désire discuter avec eux de l'extension du réseau filaire de Vidéotron afin d'assurer la desserte de certaines parties du territoire de la Ville.

ADOPTÉE

2010-09-474

**DISPONIBILITÉ DE LA PATINOIRE DU CENTRE SPORTIF ET
CULTUREL AUX EMPLOYÉS(ES) DE VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite favoriser la santé de ses employés (es);

ATTENDU QUE Ville de Bromont valorise le développement de liens entre ses employés(es);

ATTENDU QUE les employés désirent participer à des parties de hockey amicales, et ce sur leurs temps pour affaires personnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'utilisation gratuite de la patinoire du Centre sportif et culturel, à raison du troisième vendredi de chaque mois à compter du mois d'octobre 2010 au mois de mars 2011, le 1^{er} octobre 2010, le 1^{er} et le 8 avril 2011, de 11h30 à 13h00, afin de tenir des joutes de hockey amicales entre les employés de la Ville, et ce, sur leurs temps pour affaires personnels et conditionnellement à ce que ces disponibilités de la patinoire reste offerte à la location à des tiers. Dans l'éventualité où l'une des disponibilités précédemment mentionnées serait louée à un tiers, l'utilisation par les employés de la Ville pour cette date serait annulée.

ADOPTÉE

2010-09-475

20 SEPTEMBRE 2010

DÉROGATION SUR LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE VESTIAIRES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ligue de hockey Bonne entente et la Ligue de hockey Super C sont clients depuis respectivement 34 et 31 ans au Centre sportif et culturel de Bromont;

ATTENDU QUE les responsables estiment que les joueurs de ces ligues ne disposent pas de suffisamment de temps au vestiaire;

ATTENDU QUE près de 29 000\$ sont déboursés par ces ligues pour la saison 2010-2011 pour la location de glace à l'Aréna;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'effet positif de ces organisations sur la vie sportive et sociales de bromontois;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER une dérogation sur la tarification de location de vestiaires au Centre sportif et culturel de Bromont en accordant la gratuité pour l'utilisation hebdomadaire supplémentaire de 30 minutes pour la Ligue Bonne entente et de 15 minutes pour la Ligue Super C pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE

2010-09-476

ORDRE DE VENDRE LES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2010-09-447 a nommé Monsieur Richard Joyal, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le vendredi 22 octobre 2010 à 13 h 30, et ce, à la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont ;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer Monsieur Jean-François D'Amour à la place de Monsieur Richard Joyal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2010-09-447 ;

20 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-09-447 afin de remplacer le premier paragraphe de la conclusion par le suivant :

De mandater le greffier adjoint, Monsieur Jean-François D'Amour, ou en son absence le directeur général, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le vendredi 22 octobre 2010 à 13 heures 30 et ce, à la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

ADOPTÉE

2010-09-477

**MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES
IMMEUBLES VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES,
POUR ET AU NOM DE VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera à la vente d'immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes le vendredi 22 octobre 2010 à 13 h 30 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut nommer une personne afin d'enchérir et d'acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, ou en son absence, la trésorière adjointe, à titre de mandataire de la Ville, pour enchérir, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et frais dus et éventuellement acquérir, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle des délibérations du Conseil le vendredi 22 octobre 2010 à 13 heures 30.

ADOPTÉE

20 SEPTEMBRE 2010

2010-09-478

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE P2010-PRR-12 ENTRE VILLE DE BROMONT ET
CONSTRUCTIONS BRUNO ROBERT INC. RELATIF AUX
TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE
DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a approuvé le prolongement de la rue de la Rivière;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Construction Bruno Robert inc. de réaliser les travaux municipaux pour son projet immobilier de 3 lots;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2010-PRR-12 entre la *Ville de Bromont* et *Constructions Bruno Robert inc.* relatifs aux travaux municipaux satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur de l'organisation du territoire et du développement durable à signer le protocole d'entente P2010-PRR-12, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

2010-09-479

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT DES LOTS
4 573 272 ET 4 573 273, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME, CHEMIN DE GASPÉ,
EN RAISON DE LA RÉFECTION DUDIT CHEMIN**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Nathalie Gravel, en raison des travaux de réfection du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-06-392;

20 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de Gaspé, devant la propriété de madame Nathalie Gravel, furent réalisés à l'été 2007;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, madame Nathalie Gravel s'est engagée à vendre les lots 4 573 272 et 4 573 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète de madame Nathalie Gravel les lots 4 573 272 et 4 573 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, ayant des superficies respectives de cent dix-neuf mètres carrés et trois dixièmes (119,3 m²) et vingt-huit mètres carrés et un dixième (28,1 m²), montrées à l'opération cadastrale en territoire rénové préparée par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13967, dossier GBY 10-000115.

Que suivant les termes de la convention, Ville de Bromont achète ces lots au prorata de la valeur foncière du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal, pour la propriété, au moment de la transaction, soit pour un montant de mille soixante et un dollars et quatorze cents (1 061.14 \$);

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

ADOPTÉE

2010-09-480

**ENGAGEMENT FORMEL DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOMINATION DU COMITÉ DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une réponse positive de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) concernant l'octroi d'une subvention de 124 000 \$ pour la réalisation de son plan de développement durable;

20 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage formellement à faire du développement durable une priorité pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE suite à l'octroi de la subvention, la Ville de Bromont a mis sur pied un comité de pilotage interne formé de Madame Marie-Claude Cabana, conseillère déléguée au développement durable, Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, Monsieur Jean-François Vachon, directeur de l'organisation territoriale et du développement durable et Madame la mairesse, Pauline Quinlan, qui préside également le comité de pilotage;

ATTENDU QUE le comité de pilotage est d'avis que le développement de son territoire doit prendre en considération les divers enjeux reliés au développement durable propres à la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'afin d'identifier les enjeux et les stratégies de développement durable pour la collectivité, la Ville de Bromont souhaite être inclusive et travailler en collaboration avec les citoyens et les acteurs socioéconomiques de son territoire;

ATTENDU QU'un comité de développement durable regroupant plusieurs parties prenantes du territoire est la première étape d'un grand projet de consultation de la population sur l'avenir de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE ce comité travaillera de concert avec la municipalité pour s'assurer de la réussite de cette initiative;

ATTENDU QUE plusieurs comités de travail seront mis sur pied ultérieurement dans la démarche permettant ainsi à la population de participer activement au projet selon les intérêts ciblés de tous et chacun;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mettre sur pied un comité de développement durable formé du comité de pilotage et de plusieurs acteurs socioéconomiques et parties prenantes représentatifs de divers secteurs associés au développement durable de la Ville de Bromont;

De nommer les personnes suivantes comme membre officiel du comité de développement durable:

- Denis Beauchamp, représentant des Gens d'affaires de Bromont et issu du secteur hôtelier
- Alan Bellavance, architecte
- Véronique Bisailon, conseillère en éducation au développement durable à l'université de Sherbrooke et représentante du comité de la famille de Bromont
- Christian Blanchette, inspecteur au Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Joshua Bleser, coordonnateur des partenaires de l'OBV-Yamaska
- Marc Breton, issu du secteur commercial et communautaire

20 SEPTEMBRE 2010

- Isabelle Charest, issue du secteur des sports et de la vie familiale
- Charles Désourdy, président de Ski Bromont
- Francis Dorion, **directeur** du service de la gestion du territoire de la MRC de Brome-Missisquoi
- Isabelle Doucet, équipe environnement d'IBM et issue du secteur des industries
- Pierre Lizotte, représentant des Amis des Sentiers
- François Tellier, réalisateur et producteur télévision et issu du secteur des arts et de la créativité
- Pierre Vinet, issu du secteur des coopératives et de la société civile

ADOPTÉE

2010-09-481

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES OPÉRATIONS
CADASTRALES RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES DONT VILLE
DE BROMONT EST PROPRIÉTAIRE**

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général a été autorisé par la résolution numéro 2009-04-143 à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, les opérations cadastrales relativement aux immeubles dont Ville de Bromont est propriétaire;

ATTENDU QU'en l'absence de Monsieur Jacques Des Ormeaux, il est nécessaire d'avoir une deuxième personne autorisée à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, les opérations cadastrales;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a embauché Monsieur Jean-François L. Vachon à titre de directeur de l'organisation territoriale et du développement durable;

ATTENDU QUE le Conseil désire que le directeur de l'organisation territoriale et du développement durable soit autorisé à signer en l'absence de Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, les opérations cadastrales ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Jean-François L. Vachon, directeur de l'organisation territoriale et du développement durable, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont les opérations cadastrales, en l'absence de Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général.

ADOPTÉE

20 SEPTEMBRE 2010

2010-09-482

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES
EMPLOYÉS DE VILLE DE BROMONT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
OCTOBRE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Bromont et qu'ils jugent opportun de les accepter :

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de Ville de Bromont pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 pour un montant de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUINZE DOLLARS ET QUATRE CENTS (290 815,04 \$)**, incluant les taxes.

QUE les sommes payables pour l'année 2011 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

20 SEPTEMBRE 2010

2010-09-483

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE BROMONT ET AUX
EMPLOYÉS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE VILLE DE
BROMONT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE FAMILIALE
2010**

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis au Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire sur la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont a pris l'initiative d'organiser l'édition 2010 de la fête familiale de Bromont et s'est assuré de l'ensemble des étapes de réalisation de l'événement avec le soutien du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE près de 600 personnes se sont présentées à la fête familiale du 11 septembre et que cette participation surpasse les attentes du Comité consultatif de la famille de Bromont et du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire ;

ATTENDU la participation du Service de police, du Service des incendies et du Service des travaux publics à la tenue de ladite fête ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et de remercier le Comité consultatif de la famille de Bromont et les employés des différents services de Ville de Bromont qui ont contribué à la réalisation de l'édition 2010 de la fête familiale.

ADOPTÉE

2010-09-484

**SOUTIEN DE VILLE DE BROMONT AU SYMPOSIUM BROMONT
EN ARTS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont soutient financièrement et supporte les organismes promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE le Symposium Bromont en arts sera de retour à l'été 2011 à Bromont ;

20 SEPTEMBRE 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer au comité organisateur du Symposium Bromont en arts que Ville de Bromont va soutenir l'évènement à l'aide d'un soutien financier, matériel et logistique.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 313-0910 DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-
MISSISQUOI INTITULÉ « APPUI À LA VILLE DE BROMONT : LA
DESSERTE DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 313-0910 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi intitulé « Appui à la Ville de Bromont : La desserte des services de santé et services sociaux pour le territoire de la Ville de Bromont ».

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC RELATIVEMENT À LA RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DU CENTRE NATIONAL
CYCLISME DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Commission municipale du Québec relativement à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre national cyclisme de Bromont.

2010-09-485

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
970-2010 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
D'UN MONTANT 812 400 \$**

20 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 970-02-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 812 400 \$ » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de **HUIT CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (812 400 \$)** pour la réfection d'infrastructures municipales sur les rues Papineau et Stanstead ainsi que la réhabilitation du réseau sanitaire.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption.

ADOPTÉE

N.M

DÉPÔT DU DOCUMENT TECHNIQUE INTITULÉ « LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC » DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document technique intitulé « Le développement du gaz de schiste au Québec » du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

N.M

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Lysanne Legault questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - À propos du CCU du 14 septembre dernier, la citoyenne demande des détails relativement à l'agrandissement du 801, rue de Gaspé ?
 - Est-ce qu'elle sera en mesure de rencontrer les membres du CCU ?
- Madame Henriette Messier questionne les membres du Conseil à savoir :
 - Concernant l'aménagement des tours de communications de Vidéotron, pourquoi cette entente est temporaire ?
 - Est-ce que la vente pour taxes est ouverte à tous ?
 - Quel est le montant de la contribution annuelle à Bromont en arts ?

20 SEPTEMBRE 2010

- Est-ce que des rencontres sont prévues à Bromont pour l'exploitation du gaz de schiste ?

- Est-ce possible de rencontrer le directeur des travaux publics pour que celui-ci explique les travaux qui ont été faits sur la rue du Mont-Aki ?

-Monsieur Michel Drapeau questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Quelles sont les villes qui font partie du regroupement d'achats regroupés pour les produits chimiques ?

- Quelles sont les quantités de boues qui seront disposées dans l'octroi du contrat de vidanges des boues ?

2010-09-486

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM